

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 21 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-un décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 14 décembre 2020.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : **14** Contre : 0 Abstention : 1

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Catherine LEYNON, Jérôme MERCOYROL, Jean-Charles GONIEAUX, Sophie ALLEOUD, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Michel PREVOST, Carole THOMAS, Bernard PUEYO

Excusés : Simone GUICHARD (donne son pouvoir à Yves LAMOINE), Philippe EUVRARD (donne son pouvoir à Philippe BOUNIARD)

Absents : Pas d'absent

M. Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire

Objet : Règlement intérieur de la cantine scolaire des écoles élémentaire et maternelle publiques de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les conditions d'utilisation et les modalités

d'organisation de la cantine scolaire comme indiqué dans le document annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :


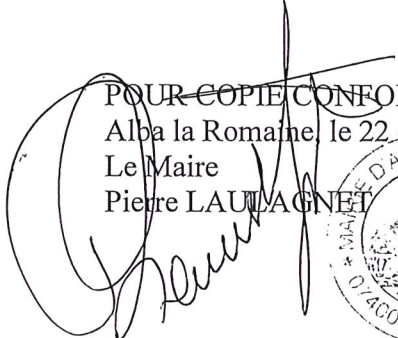
APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire des écoles élémentaire et maternelle publiques tel qu'il est annexé à la présente délibération.

PRÉCISE qu'il rentrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 décembre 2020

~~POUR COPIE CONFORME~~
Alba la Romaine, le 22 décembre 2020
Le Maire
Pierre LAUJAGNET



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

31 DEC. 2020